

**FORMULAIRE DE DECLARATION
DOSSIER DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE
(ARTICLE 414-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**



CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de dossier :

Date d'arrivée :

Déclaration jugée : complète incomplète

Inspecteur :

DOSSIER CONCERNANT
L'EXPLOITATION DE :

STATION D'EPURATION DU COLLEGE BAUDOUX

DEMANDEUR :	Si personne physique : noms : prénoms : domicile :
	Si personne morale (fournir extrait K-bis ou Ridet) : dénomination ou raison sociale : <i>Collège George Baudoux</i> forme juridique : adresse du siège social : <i>1, rue Carcopino - BP 1154 - 98855 Nouméa</i> qualité du signataire de la déclaration : <i>Principal</i> Ridet
	Téléphone : Fax :
	Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier <i>Gonthorau</i>

LOCALISATION DE L'INSTALLATION :			
Province : <i>Sud</i>	Commune : <i>Nouméa</i>	Zone PUD :	
N° rue/ lotissement	1 avenue des Frères Carcopino – Quartier de l'Artillerie		

ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION			
NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)	
Station d'épuration du collège BAUDOUX Capacité = 450 équivalents habitants	2753	D	
PIECES A JOINDRE	Colonne réservée à l'administration		
Une carte au 1/25000 ^{ème} ou à défaut au 1/50000 ^{ème} sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée			
Plan de situation orienté et à l'échelle appropriée avec indication dans un rayon de 100 mètres : des activités, ERP (établissements recevant du public), voies de communication, hydrants (PI ou BI), des plans d'eau ,de la vocation des bâtiments, des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie, de l'assainissement, des ouvrages d'épuration des effluents (avec mention du dimensionnement)			

Le déclarant, (signature & date)

Le 8 juillet 2011

